



FEDERATION DES ENTREPRISES  
DU COMMERCE  
ET DE LA DISTRIBUTION

**Communiqué de presse**

**Paris, le 19 février 2010**

## **Assurer une bonne mise en œuvre de la loi de modernisation de l'économie**

Les enseignes du Commerce et de la Distribution sont particulièrement attachées à une bonne mise en œuvre de la loi de modernisation de l'économie (LME), à l'abri des polémiques qui ont trop souvent secoué le filière de la grande consommation.

Trois réalités sont incontestables au bout d'un an et demi d'application de la loi :

- Les prix ont baissé sans contestation possible. En décembre 2009, sur 12 mois, l'indice de l'INSEE dans la grande distribution a enregistré – 0,5 % pour les produits alimentaires hors produits frais. Les marques de distributeurs ont fait – 0,90 %, les marques nationales – 0,20 % (tableau en annexe).  
Comme l'indique le rapport de la Commission des Affaires Economiques, la concurrence est particulièrement forte entre les enseignes dans la période actuelle. Malgré l'inflation de taxes pesant sur le secteur, les enseignes du Commerce et de la Distribution ont ainsi démontré leur détermination à agir en faveur du pouvoir d'achat des consommateurs.
- La baisse des marges arrière est massive. Elles sont passées en moyenne de 32 % à 11 %, c'était l'objectif de la loi.  
La FCD rappelle que le législateur a souhaité conserver les marges arrière contre l'avis de la profession.
- La réforme des délais de paiement se traduit par le transfert massif de trésorerie vers les PME, qui représente plusieurs centaines de millions d'euros.

La FCD entend promouvoir les bonnes pratiques comme le souhaite le Parlement. En revanche, si des modalités contractuelles sont contestées par les industriels, il est important qu'un débat ait lieu le cas échéant dans le cadre de la CEPC pour que le point de vue des commerçants soit aussi entendu.

*La LME a clos près de quinze ans de débats contre productifs sur la relation industrie commerce, mettons aujourd'hui tout en œuvre pour l'appliquer dans le cadre actuel. Cette instabilité législative est préjudiciable pour l'ensemble des acteurs de la filière de consommation.*